



## FICHE N°9.5

### Les activités humaines (hors pêche maritime professionnelle)

#### LES PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS

Cette fiche décrit les différentes activités humaines (hors pêche maritime professionnelle) présentes sur la zone du débat et sur lesquelles l'implantation d'un parc éolien en mer peut avoir des effets. Ainsi, elle revient sur :

- ~ l'activité portuaire qui représente une opportunité pour le développement de la filière des énergies marines renouvelables ;
- ~ l'industrie ;
- ~ le tourisme, en particulier les activités liées au nautisme, et la pêche de loisirs ;
- ~ l'aquaculture ;
- ~ l'agriculture.

Les zones d'étude en mer et leurs périphéries présentent des enjeux socio-économiques spécifiques. Au-delà des aspects de trafic maritime et de pêche maritime professionnelle qui sont présentés dans d'autres fiches, d'autres usages préexistent et doivent être pris en compte. L'activité portuaire et l'industrie évoquées ici sont développées dans la fiche consacrée aux retombées économiques. De la même façon, les zones d'étude pour le raccordement terrestre recouvrent un large territoire de plus de 160 communes, avec une densité moyenne de 376 hab./ km<sup>2</sup>, une démographie en hausse, et marqué par des activités industrielles, de services, de tourisme et d'agriculture.

#### L'ACTIVITÉ PORTUAIRE ET INDUSTRIELLE

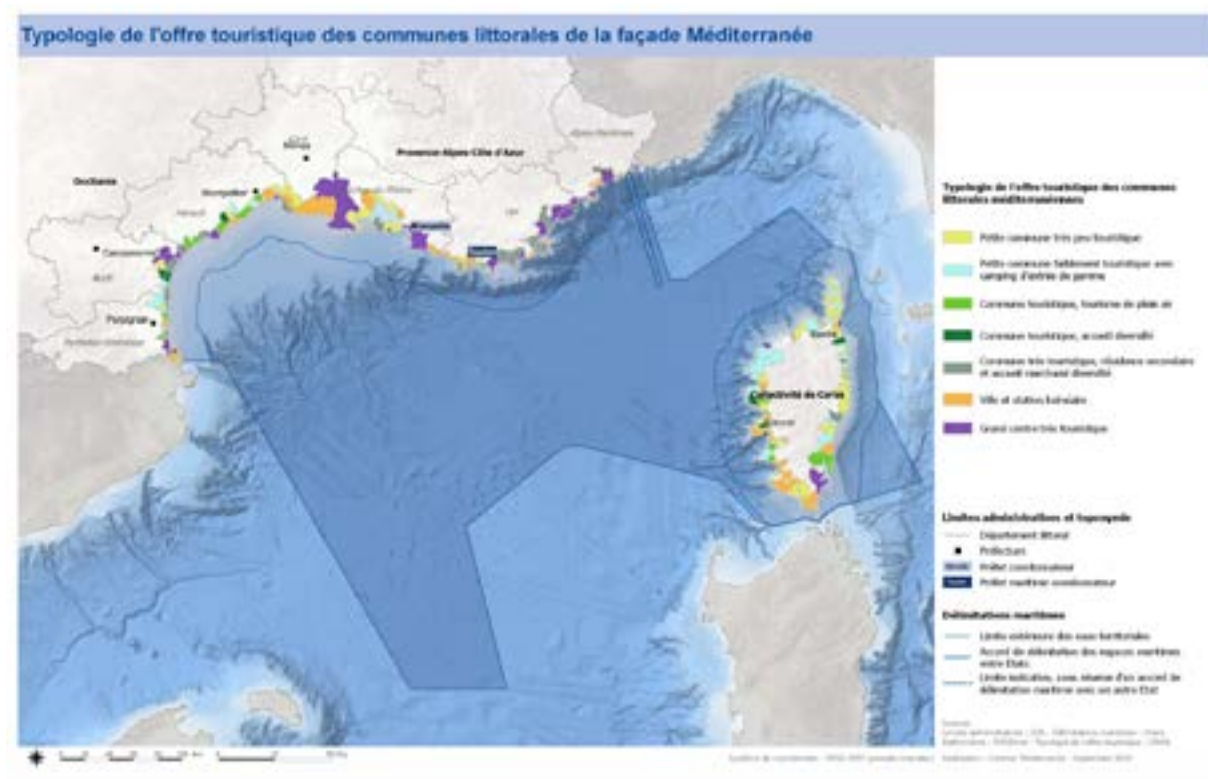
Au niveau du golfe du Lion, il existe plusieurs ports aux statuts variés, parmi lesquels le Grand port maritime de Marseille (GPMM) et les ports régionaux de Sète-Frontignan, Port-la-Nouvelle et le port départemental de Port-Vendres. Le GPMM représente à lui seul 86 % de l'activité totale de la façade méditerranéenne en 2015.

La construction, l'exploitation et la maintenance des futurs parcs éoliens en mer requièrent une adaptation des infrastructures portuaires existantes afin de répondre aux besoins des futurs parcs éoliens en matière de fabrication, d'assemblage, de stockage et de transport des composants, ainsi que pour leur exploitation et les opérations de maintenance.

Les travaux d'aménagement du port de Port-la-Nouvelle sont en cours. Ils comprennent la création d'un nouveau bassin, d'un quai « colis lourd » destiné notamment à accueillir les fermes pilotes à partir de 2021-2022, et enfin d'un môle « vert » et d'un parc logistique qui permettront la réalisation des activités industrielles liées aux parcs commerciaux d'éoliennes flottantes, et plus largement aux énergies marines renouvelables, et au développement de l'hydrogène dans les meilleures conditions possibles pour les industriels.



## DÉBAT PUBLIC PROJET D'ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT



### LE TOURISME, LA PLAISANCE ET LES LOISIRS NAUTIQUES, ET LA PÊCHE MARITIME RÉCRÉATIVE

Une grande part de l'attractivité touristique de la façade Méditerranéenne s'appuie sur son climat tempéré, sur ses richesses naturelles et paysagères avec un accès au littoral favorisé par les 1 250 km de sentiers du littoral et 39 % des zones de baignade du littoral métropolitain (1 792 au total).

#### Le tourisme

Le tourisme littoral est marqué par une forte saisonnalité, avec un pic d'activités pour les mois de juillet à septembre qui cumulent près de la moitié des nuitées.

L'ensemble de ces activités se concentre majoritairement sur le littoral ou la bande côtière et présente donc une sensibilité à l'implantation de parcs éoliens en mer, à nuancer toutefois lorsqu'ils sont éloignés des côtes et donc peu visibles. Certaines expériences européennes tendent à montrer que la création d'éoliennes en mer ne décourage pas les visiteurs potentiels d'un site touristique<sup>1</sup>. Par ailleurs, le parc éolien pourrait offrir des opportunités de développement du tourisme industriel et de nouveaux débouchés à l'activité de tourisme en mer. Sur ce point, les retours d'expérience sont peu nombreux, mais il est possible de citer l'exemple de la visite en navire de promenade du parc éolien en mer de New Rampion, au large de Brighton, en Angleterre.

#### L'évolution du tourisme littoral

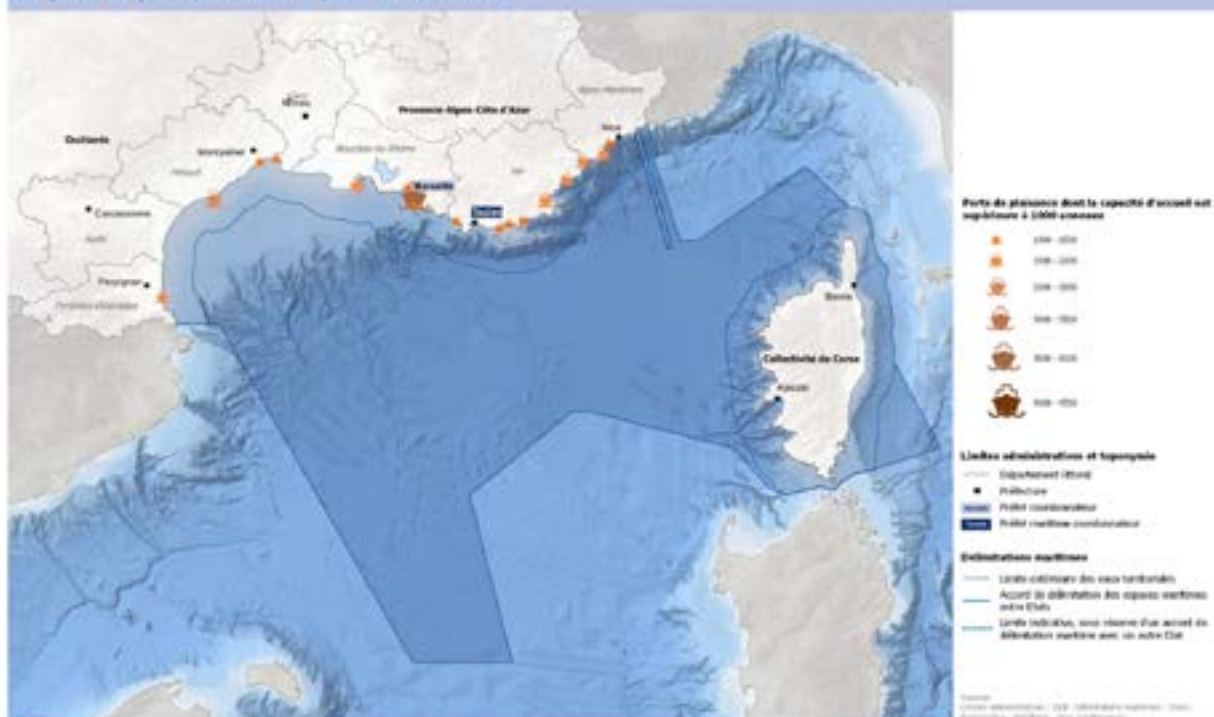
Les prévisions du Plan Bleu pour 2025 tablent sur une augmentation de touristes internationaux en Méditerranée de 74 % entre 2000 et 2025, tandis que le travail prospectif « Agora 2020 » prévoit la croissance continue du secteur touristique. Ces tendances à la hausse peuvent être nuancées par le constat d'Atout France selon lequel la fréquentation tend à stagner pour la période estivale sur le littoral français. La croissance touristique n'est plus soutenue que par la hausse des séjours au printemps et dans une moindre mesure en automne (Direction générale des entreprises, 2016) tandis que l'offre d'hébergement marchand se réduit (ONML, 2015).

#### La gestion durable des plages

Les plages présentent des coûts de fonctionnement et d'investissement pour les collectivités : sécurité, nettoyage, gestion des déchets. Le label « Pavillon Bleu » pour les plages permet de valoriser la prise en compte du critère environnement dans les politiques de développement économiques et touristiques. Le nombre de plages labellisées pour la façade Méditerranéenne est de près de 208 (109 en Occitanie, 96 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 3 en Corse) en 2020, ce qui constitue plus de 50 % du nombre total de plages labellisées des départements littoraux de la métropole (401).

<sup>1</sup> Michèle Cabanis, « Retour d'expérience tourisme & éolien en mer », février 2018 ; <https://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/wp-content/uploads/sites/2/2018/09/retour-dexperiencetourismeeolienenmer-20172018-vuessurmer.pdf>

## Les ports de plaisance sur la façade Méditerranéenne



### La croisière

L'activité croisière bénéficie également d'un cadre unique et de la présence de ports situés à proximité des lieux touristiques.

Les ports de la façade Méditerranéenne comptabilisent environ les deux tiers des excursionnistes (3,95 millions) et des départs ou fin de croisières (0,55 million) des ports maritimes français. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région française en termes de croisiéristes accueillis. Avec 3,88 millions de passagers en 2014, elle concentre près des deux tiers des croisiéristes enregistrés en France. Marseille, avec environ 450 escales, accueille 25 % des excursionnistes et 60 % des passagers des têtes de ligne de la façade<sup>2</sup>.

### La plaisance et les loisirs nautiques

#### La flotte de plaisance

La façade méditerranéenne est la plus dynamique de France métropolitaine. Elle représente 41 % de la flotte métropolitaine. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur regroupe à elle seule 30 % de cette flotte. La majorité des embarcations immatriculées concerne les navires à moteur (81 %) dont le nombre continue d'augmenter.

72,5 % des embarcations immatriculées ont une longueur inférieure à 6 mètres. 75 % du parc de navires de plaisance est transportable sur remorque.

#### Les ports de plaisance

La façade méditerranéenne compte 206 ports de plaisance dont 147 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 54 en Occitanie et 19 en Corse (ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2015). Sur une capacité d'accueil nationale estimée à 250 000 places, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en compte, à elle seule 35 %. Elle dispose de 14 ports de plaisance dont le nombre d'anneaux d'amarrage excède les 1 000 places. L'Occitanie arrive en deuxième position avec 19 % des anneaux nationaux. La Corse n'en compte que 4 %, mais son littoral accueille de nombreux mouillages forains. Avec Port-Camargue, en Occitanie, dont la capacité d'accueil avoisine les 5 000 places, la façade dispose d'un des plus grands ports de plaisance d'Europe.

#### Le poids économique de la plaisance

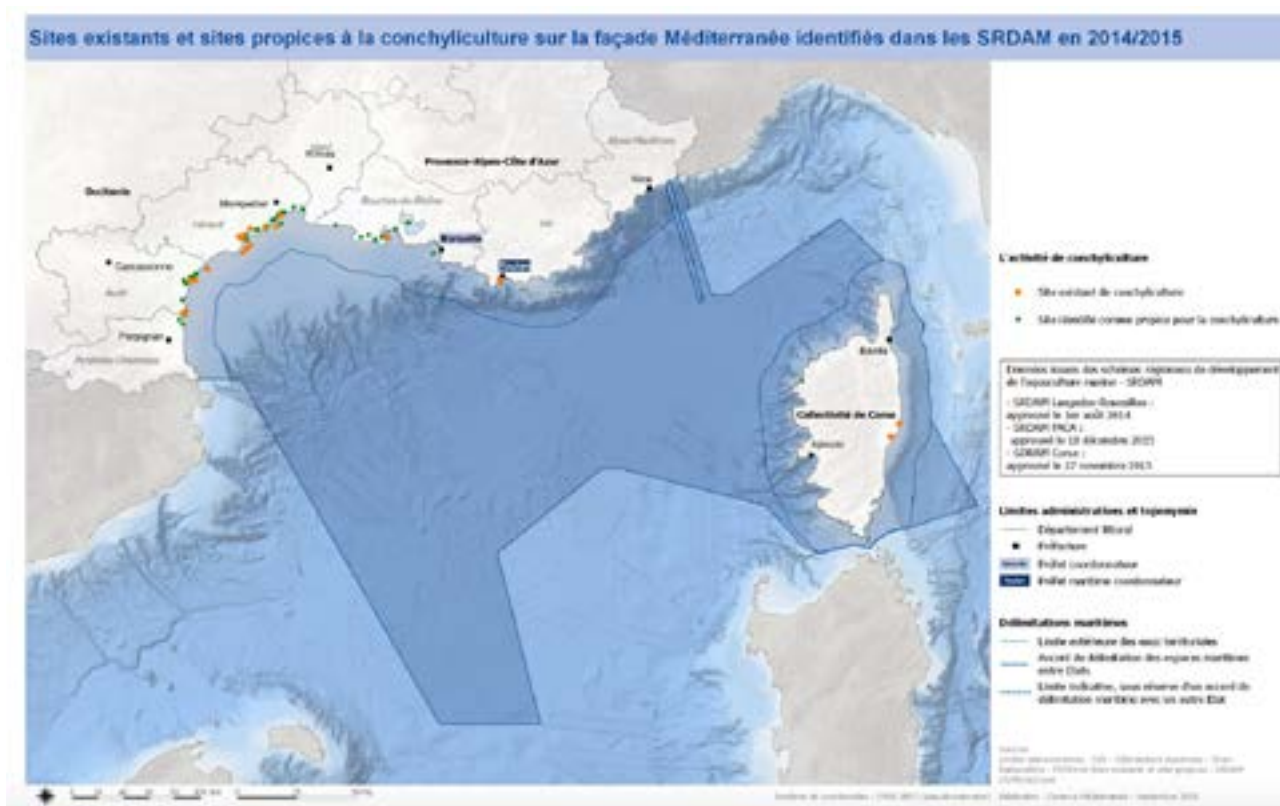
Les ports de plaisance et services associés génèrent, au niveau national, un chiffre d'affaires estimé à 290 millions d'euros. En Méditerranée, les ports de plaisance regroupent environ 1 440 emplois directs, concentrés

<sup>2</sup> Michèle Cabanis, Retour d'expérience tourisme & éolien en mer, février 2018 ; <https://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/wp-content/uploads/sites/2/2018/09/retour-dexperientetourismeeolienenmer-20172018-vuessurmer.pdf>

<sup>3</sup> « La pêche de loisir dans les Aires Marines Protégées en Méditerranée », 2013, <http://medpan.org/fr/les-aires-marines-protégées/themes/peche-de-loisir/>



## DÉBAT PUBLIC PROJET D'ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT



en Provence-Alpes-Côte d'Azur (40 %) et en Occitanie (19 %), ainsi que 5 800 emplois indirects (vente de bateaux, services aux plaisanciers, locations, sorties en mer...). L'activité économique générée par la plaisance sur le littoral dépend fortement des nuitées d'escale, une nuitée représentant en moyenne 150 euros par bateau (ce chiffre inclut la restauration, les achats d'équipement, de loisirs, etc.). La répartition par région des bateaux en escales et du nombre de nuitées souligne le dynamisme de la façade Méditerranéenne : 61 % de nuitées d'escale réalisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 11 % en Corse et 3 % en Occitanie.

Le secteur de la plaisance contribue à l'identité maritime de la façade et à la valorisation de son image touristique avec une forte diversification des activités pratiquées (kitesurf, kayak, windsurf, paddle, Jet-Ski, etc.).

Outil de promotion touristique et de valorisation d'une image de marque, la plaisance, la grande plaisance et les loisirs nautiques constituent des activités maritimes dynamiques sur la façade Méditerranéenne.

### Le plan d'action pour le milieu marin

Adopté en 2016, le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) a initié la définition et la mise en œuvre de deux stratégies sur la gestion durable des mouillages et de la plongée, avec pour objectif d'améliorer les pratiques

respectueuses de l'environnement, leur contribution à l'éducation environnementale et la préservation de la biodiversité marine.

### La pêche maritime récréative

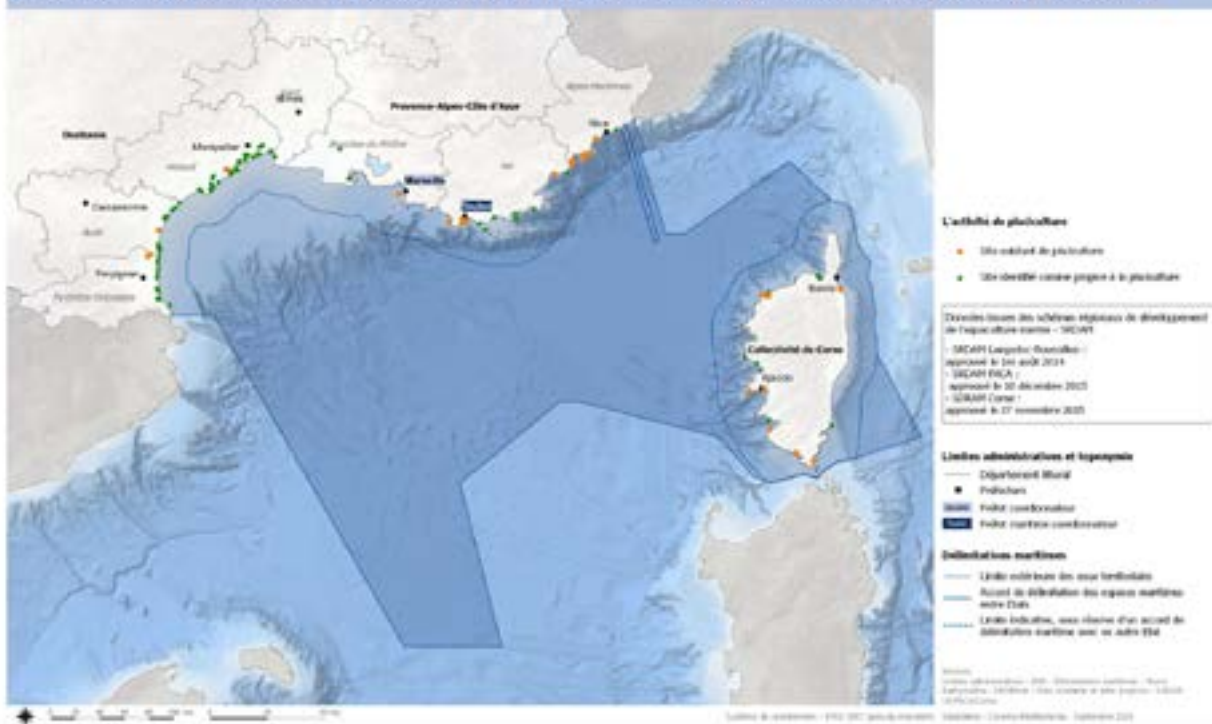
La pêche maritime récréative ou pêche de loisir désigne une activité de pêche dont le produit est soit relâché directement soit destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille. Elle peut s'exercer à pied, du bord, en bateau ou en chasse sous-marine. Sauf exception, la pêche récréative ne nécessite pas de permis et il n'existe pas de registre qui recense les pêcheurs.

La pêche maritime récréative a un impact économique positif direct et peut motiver la venue de touristes sur le littoral. Pour la Méditerranée, celle-ci est pratiquée régulièrement, avec un pic en période estivale. La pêche du bord constitue le mode dominant.

Cette activité génère néanmoins une pression potentiellement importante sur la ressource, laquelle peut être accentuée par la connaissance partielle que les pêcheurs en ont. Dans les aires marines protégées de Méditerranée<sup>3</sup>, la pêche récréative semble ainsi avoir un impact extractif important (notamment la pêche embarquée). Les espèces ciblées sont les poissons de soupe (girelles, serans, gobis), la daurade royale, le loup, le maquereau, le lieu, les bonites et le thon rouge.

<sup>3</sup> La pêche de loisir dans les Aires Marines Protégées de Méditerranée», 2013, <https://medpan.org/fr/les-aires-marines-protégees/themes/peche-de-loisir/>

## Sites existants et sites propices à la pisciculture sur la façade Méditerranée identifiés dans les SRDAM en 2014/2015



Les conflits d'usages les plus nombreux se manifestent entre les pêcheurs professionnels et ceux de la pêche de loisir. L'activité est aussi concernée par l'ensemble des interactions liées aux multiples usagers de la mer (navigation de loisir, activité de baignade).

## L'AQUACULTURE

L'aquaculture en Méditerranée représente 14 % des emplois et 9 % de la valeur ajoutée de l'aquaculture française métropolitaine. À l'échelle de la façade, la pisciculture marine participe à la création de valeur ajoutée aquacole de manière plus significative qu'au niveau national (15 % versus 4 %). Quant à la valeur ajoutée conchylicole, elle provient pour 64 % de l'ostréiculture et pour 34 % de la mytiliculture. En Occitanie, la conchyliculture est prégnante avec 10 % de la production nationale et plus de 80 % de la production de la façade méditerranéenne française. Majoritairement concentrée dans les lagunes, cette activité va devoir, afin de lutter contre le réchauffement climatique, regagner progressivement la mer et les 4 200 hectares de filières en mer existantes mais peu exploitées (12 % aujourd'hui).

De nombreuses zones de conchyliculture et de pisciculture se situent à l'extérieur des zones d'étude en mer. Des parcs éoliens en mer dans les zones d'étude ne perturberaient donc pas d'exploitations conchylicoles ou piscicoles majeures, et le tracé du raccordement devra tenir compte des zones

à enjeux pour cette activité. L'éolien en mer pourrait par ailleurs constituer une opportunité de développement de la conchyliculture ou de l'aquaculture en mer, notamment de l'aquaculture multi-trophique intégrée, à l'image de ce qui est proposé par RTE sur le poste électrique en mer multi usage du parc de Dunkerque.



## DÉBAT PUBLIC PROJET D'ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT

### L'AGRICULTURE

Les zones d'étude pour le raccordement terrestre comportent une activité agricole aux caractéristiques contrastées.

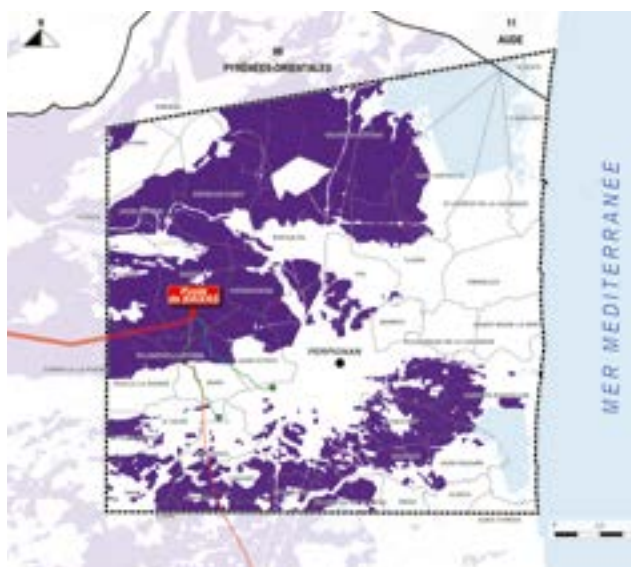
#### Zone A – La plaine du Roussillon

L'espace agricole occupe la quasi-totalité de la zone d'étude hors zones urbanisées. Ce sont principalement les cultures pérennes qui dominent :

~ **la viticulture** : la qualité de la production locale est reconnue et valorisée par 10 appellations d'origine contrôlée (AOC) dont 2 en vins doux naturels (VDN). La vigne occupe l'ensemble du secteur des coteaux des Aspres et de l'Agly, depuis les piémonts forestiers jusqu'aux franges urbaines de Perpignan ;

~ **l'arboriculture et le maraîchage** : ces zones de cultures sont en général irriguées (par canaux ou par pompage ou forage). Ces zones de cultures regroupent diverses indications géographiques protégées (IGP) et AOC : pomme de terre Primeur du Roussillon, artichaut du Roussillon, pêches et nectarines du Roussillon et abricots rouges du Roussillon.

#### AOP / AOC



■ AOP/AOC

— Limite départementale  
— Limite communale  
- - - Zone d'étude pour le raccordement à terre  
Réseau RTE en exploitation :  
400 kV 225 kV  
— 1 circuit aérien  
- - - - - 1 circuit souterrain

#### Terres cultivées



■ Pignatelli Percelette Graphique 2018

— Limite départementale  
— Limite communale  
- - - Zone d'étude pour le raccordement à terre  
Réseau RTE en exploitation :  
400 kV 225 kV  
— 1 circuit aérien  
- - - - - 1 circuit souterrain

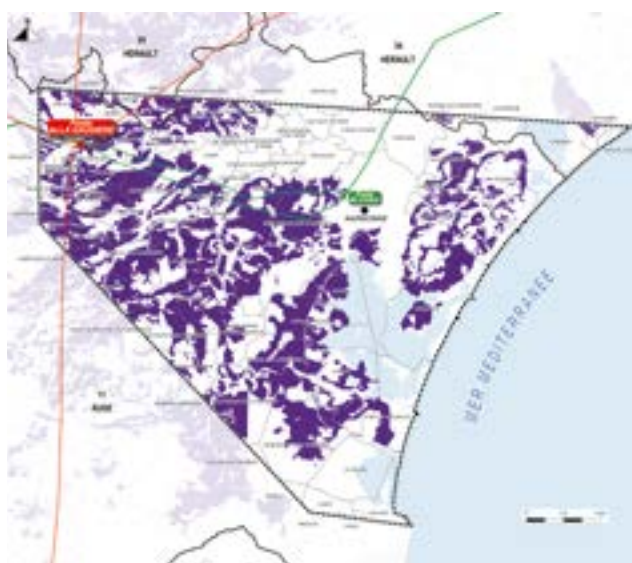
### Zone B – Les Corbières maritimes, les étangs du golfe de Narbonne et le massif de la Clape

Le système majoritaire en surface agricole utile (SAU) par commune est la viticulture. Seules 4 communes de la zone d'étude parmi 78 au total comptent une orientation agricole majoritaire différente : polyculture à Luc-sur-Orbieu, polyélevage à Feuilla, grandes cultures à Homps et bovins à viande à Vendres.

Les principales utilisations des surfaces agricoles sont donc les vignes ainsi que quelques parcelles de culture de céréales au nord de Narbonne et quelques parcelles en prairies permanentes de taille importante mais peu nombreuses. La viticulture représente neuf exploitations sur dix.

La zone d'étude est notamment concernée par de nombreux AOC et IGP viticoles.

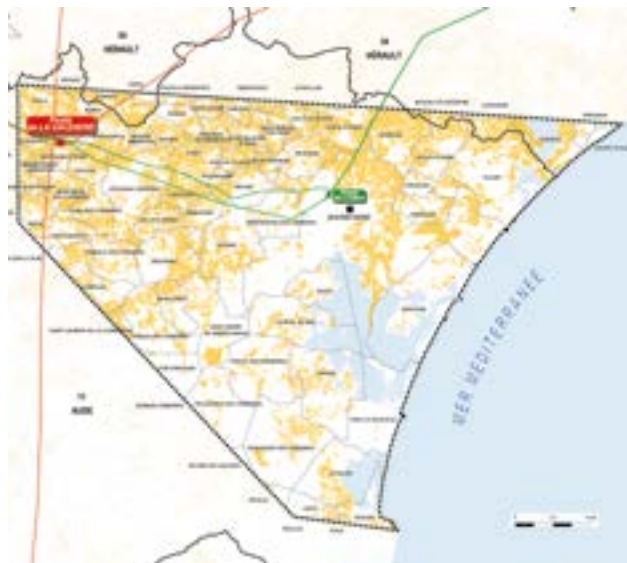
#### AOP / AOC



■ AOP/AOC

— Limite départementale  
— Limite communale  
- - - Zone d'étude pour le recensement à l'ère  
Réseau RTE en exploitation :  
400 kV 225 kV  
— 1 circuit aérien

#### Terres cultivées



■ Registre Parcelaire Graphique 2018

— Limite départementale  
— Limite communale  
- - - Zone d'étude pour le recensement à l'ère  
Réseau RTE en exploitation :  
400 kV 225 kV  
— 1 circuit aérien



## DÉBAT PUBLIC PROJET D'ÉOLIENNES FLOTTANTES EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT

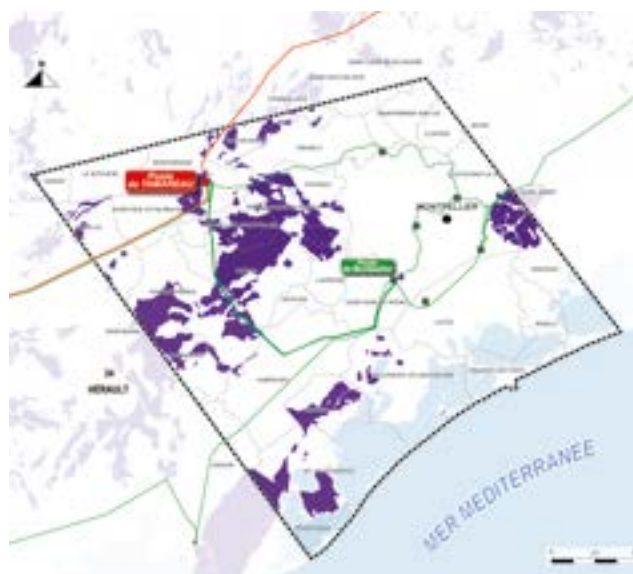
### Zone C – L'agglomération montpelliéraine et les étangs palavasiens

Le système majoritaire en surface agricole utile (SAU) par commune est la viticulture. Seules 8 communes de la zone d'étude parmi 38 au total comptent une orientation agricole majoritaire différente : ovins viande à Vic-la-Gardirole, Aumelas et Montarnaud ; polyculture à Grabels et Saint-Gély-du-Fesc ; arboriculture, maraîchage et horticulture à Palavas-les-Flots ; grandes cultures à Mauguio ; et bovins viande à Lattes.

Les principales utilisations des surfaces agricoles sont donc les vignes ainsi que des parcelles en prairies permanentes de taille importante et quelques parcelles de culture de céréales.

La zone d'étude est notamment concernée par de nombreux AOC et IGP viticoles.

#### AOP / AOC



#### Terres cultivées





### Zone D – Le golfe de Fos

L'activité agricole est assez peu présente. Les surfaces agricoles déclarées à la PAC représentent à peine plus de 10 % de la surface totale de la zone d'étude.

Au sud-ouest de la zone d'étude, au niveau de la Camargue, on trouve des rizières, de nombreuses prairies permanentes pour l'élevage et quelques parcelles de culture de céréales. Dans la plaine de la Crau, au nord de la zone, on trouve de nombreuses prairies permanentes pour l'élevage et quelques vergers. Enfin, au sud-est, sur les communes de Martigues et Port-de-Bouc, on trouve quelques parcelles de vignes, d'oliviers et de culture de céréales.

La zone d'étude est également concernée par quelques AOC et IGP.

#### AOP / AOC



#### Terres cultivées





**DÉBAT PUBLIC**  
PROJET D'ÉOLIENNES FLOTTANTES  
EN MÉDITERRANÉE ET LEUR RACCORDEMENT

